

CERTIFICATE

La société

AET
Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
200 Allée des Combes
01150 BLYES, FRANCE

est autorisée, selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® et le rapport d'essais **21-02953**, à utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX®



pour les articles suivants:

Tricots écrus, teints en fil et/ou apprêtés, produits à partir de fils écrus ou teints en fil en coton, viscose, polyamide, polyester (également teints masse), polyester cationique, polyester Trévira CS, acrylique (teints masse uniquement), polyacrylonitrile, méta-aramide et/ou para-aramide avec ou sans antistatique, polypropylène (également teints masse) ; de fils teints en fils en modacrylique, viscose ECOVERO et viscose LENZING FR ; et de fils écrus en viscose de bambou, lin (également blanchi), lyocell (Tencel et LENZING), microlyocell LENZING, modal LENZING, micromodal, acétate, laine/ modal LENZING, laine/viscose LENZING ; leurs mélanges, avec ou sans élasthane LYCRA, spandex, Elasthan et/ou fils métallisés.
Tricots écrus, blancs, prêts pour impression, teints pièces et/ou apprêtés en polyamide, polyester, polyester/coton, polyester/viscose, coton, viscose, viscose de bambou, tencel, modal, lin, leurs mélanges, avec ou sans élasthane, et en aramide (méta et para-aramide).
Tissus écrus, prêts pour impression, blanchi en polyamide, polyester, coton ou viscose, et tissus teints en pièce en polyamide ou polyester.
Pouvant être apprêtés avec des finitions hydrofuges/oléofuges, imprimés (pigments, flock viscose et/ou paillettes) ou contrecollés avec colle Hotmelt PU ou film PU.
Pouvant contenir des fibres ayant des propriétés ignifuges acceptées par OEKO-TEX®. Elaborés exclusivement à partir de matières déjà certifiées selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX®.

Les résultats des contrôles effectués selon le STANDARD 100 by OEKO-TEX® Annexe 4, **classe de produit II**, ont été réalisés sur les articles susnommés et démontrent qu'ils respectent les exigences de l'écologie humaine du STANDARD 100 by OEKO-TEX®, actuellement définies dans l'Annexe 4 pour les articles en contact direct avec la peau.

Les articles certifiés satisfont aux exigences de l'Annexe XVII de REACH (y compris l'utilisation de colorants azoïques, la libération du nickel, etc), à l'exigence américaine concernant la teneur en plomb totale dans les articles pour enfants (CPSIA ; à l'exception des accessoires fabriqués à partir de verre) ainsi qu'à la norme chinoise GB 18401:2010 (les exigences d'étiquetage n'ont pas été vérifiées).

Le titulaire de ce certificat, s'est engagé par une déclaration de conformité selon l'ISO 17050-1, d'utiliser le label STANDARD 100 by OEKO-TEX® uniquement sur les articles conformes à ceux initialement testés. La conformité est vérifiée par des audits.

Le certificat CQ 1279/1 est valable jusqu'au 31.10.2022

Lyon, 19.10.2021

Richard MARTINETTI
Responsable Service Certification OEKO-TEX®

